

**COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC**

**Relatif au Préavis Municipal N° 06 / 2025-2026, concernant la rétribution et indemnités des membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2026-2031**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc a rencontré le président du conseil communal Christian Bronsil et Madame la syndic Antonella Salamin le 20 novembre 2025 afin d'examiner le préavis mentionné ci-dessus.

Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les informations et éclaircissements fournis au sujet de cette révision.

Ce préavis détaille l'ensemble des activités et le détail des rémunérations des membres du conseil communal ainsi que de la municipalité. Il n'existait pas par le passé de document aussi détaillé.

La commission ad hoc salue ce travail de rédaction qui met en lumière le travail de l'ensemble des membres du conseil communal ainsi que de la municipalité sans qui la commune ne fonctionnerait pas.

Les seules modifications significatives sont d'ordre financier et sont très bien détaillées dans le rapport de la commission des finances et ne sont donc pas commentées dans le rapport de la commission ad hoc.

Pour les raisons exprimées ci-dessus, la Commission ad hoc recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis N°06/2025-2026.

Pour la Commission ad hoc

Roger Brand



Michel Jarraud



David Maret



Vich, le 25 novembre 2025